

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

TREKKING EVOLUTION

ISIN : FR0013333978

Société de gestion : Mirabaud Asset Management France SAS, fonds géré par Mirabaud & Cie Europe (France)

Objectifs et politique d'investissement

Objectif : L'objectif de gestion du fonds est, sur une durée minimum de placement recommandée de 4 ans, de surperformer net de frais de gestion l'indice EuroMTS Eonia Investable majoré de 300 points de base annuellement. La recherche de la performance s'effectue au travers d'une gestion flexible de l'allocation d'actifs, notamment sur les marchés de taux et d'actions, dans le respect des bornes larges définies par l'allocation stratégique, ainsi qu'un choix approprié des supports d'investissement.

Politique d'investissement : La gestion financière du FCP est active et discrétionnaire, fondée principalement sur des choix directionnels en fonction des opportunités de marchés sur les principales classes d'actifs (monétaire, obligataire, action, devise), ainsi que sur la sélection de supports OPC ou de tous autres supports autorisés par le Prospectus dont des titres vifs.

La gestion flexible mise en place se base sur une allocation stratégique (analyse des tendances macro-économiques et monétaires), une allocation tactique (décisions de gestion plus court terme basées sur des analyses macro-économiques et micro-économiques), et le choix des supports d'investissement résultant d'analyses qualitatives et quantitatives (OPC, ETF, titres vifs)

Le Gestionnaire Financier par délégation pourra recevoir de la part du Conseiller en Investissements (HEREST) des propositions sur l'allocation (stratégique et tactique) du portefeuille. Ces propositions pourront porter sur la répartition entre les classes d'actifs ainsi que l'exposition aux différentes zones géographiques ou aux devises autres que la devise de référence du FCP. Ce Conseiller n'est pas amené à prendre des décisions d'investissements pour le compte du FCP, qui relèvent de la compétence et de la responsabilité de la société de gestion du FCP et du délégataire de la gestion financière.

Affectation des résultats : capitalisation

Durée minimale de placement recommandée : 4 ans

Recommandation : ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leurs apports dans un délai inférieur à 4 ans.

Contraintes d'investissement : Le FCP pourra être exposé jusqu'à 100% en OPC, et 100% en actifs risqués, dans le respect des bornes de l'allocation stratégique suivante :

Pondération (en pourcentage de l'actif net)	Expo minimum	Expo maximum
Actions	0%	70%
Exposition aux petites et moyennes capitalisations	0%	30%
Instruments de Taux (obligataire et monétaire)	0%	100%
Exposition aux titres « spéculatifs » ou non notés	0%	40%
Exposition aux dettes subordonnées	0%	10%
Exposition aux obligations convertibles	0%	10%
Actifs émergents (actions et taux)	0%	40%
OPC d'allocation ou à « performance absolue »	0%	50%

L'allocation du fonds étant fonction des anticipations du gérant, il n'est pas prévu de contraintes sectorielles, géographiques ou liées à la taille de capitalisation. Le FCP pourra, jusqu'à 100% de son actif, investir en parts ou actions d'OPCVM de droit français ou européen détenant moins de 10% d'OPC, en FIA français ou européen et en Fonds d'investissement de droit étranger répondant aux conditions de l'article R214-13 du CMF.

Le fonds pourra investir en titres vifs, dans la limite de 40% des actifs pour les actions, et de 15% pour les obligations.

Les investissements en titres de créance peuvent se faire sur des émetteurs de toute nature, l'exposition globale aux obligations dites "spéculatives" ou non notées étant limitée à 40% des actifs du portefeuille.

En cas de circonstances exceptionnelles de marché, le fonds pourra être investi temporairement jusqu'à 100% en OPC de taux (dont les OPC monétaires) et par conséquent être exposé à 0% en actions.

Conditions de souscription et de rachat : Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés chaque jeudi par Caceis Bank avant 16 heures et exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative de vendredi (J), calculée en J+1 (soit à cours inconnu). La valeur liquidative est hebdomadaire chaque vendredi, y compris les jours fériés en France au sens de l'article L 3133-1 du Code du Travail.

Profil de risque et de rendement



Les données historiques de volatilité du fonds utilisées pour calculer l'indicateur synthétique de risque et de rendement pourraient ne pas constituer un indicateur fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque indiquée ne constitue pas un objectif ou une garantie et peut évoluer dans le temps.

La catégorie de risque la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Le fonds est classé dans cette catégorie en raison de la volatilité de ses performances passées, de son exposition aux marchés actions, de taux et aux autres produits (instruments financiers, gestion alternative) qui peuvent connaître des fluctuations importantes dépendant des anticipations sur l'évolution de l'économie mondiale.

Les risques non suffisamment pris en compte par l'indicateur, et auxquels le fonds peut être exposé, sont :

Risque de liquidité : risque qu'une position ne puisse être liquidée en temps opportun à un prix raisonnable notamment dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont très faibles.

Risque lié à l'utilisation de produits dérivés : L'utilisation de produits dérivés peut entraîner à la baisse sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.

Risque de crédit : Les investissements dans des obligations ou autres titres de créances peuvent présenter un risque de crédit correspondant au risque que l'émetteur d'un titre détenu par le fonds ne puisse être en mesure de faire face à ses obligations financières envers celui-ci.

Pour davantage de détails sur les sources de risques associés à cet investissement, l'investisseur est invité à se référer au Prospectus.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Le pourcentage indiqué des frais d'entrée et de sortie est le maximum pouvant être prélevé sur le capital de l'investisseur avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le produit lié au désinvestissement ne soit restitué.

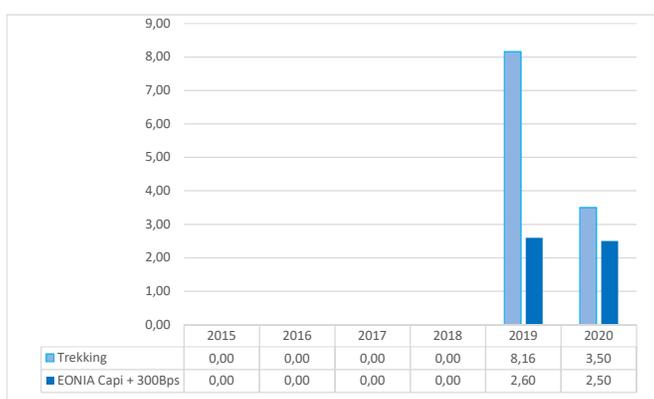
L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Les frais courants se fondent sur les frais de l'exercice précédent, clos au 31/12/2020. Ils peuvent varier d'un exercice à l'autre. Ils ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.

Pour plus d'informations sur les frais, l'investisseur est invité à se référer à la section FRAIS du Prospectus, disponible sur www.amf-france.fr

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	3,00% maximum
Frais de sortie	2,00% maximum
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	1,72%
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	25% TTC de la surperformance par rapport à l'indice EuroMTS Eonia majoré de 300 points de base
Frais prélevés	0,72%

Performances passées



Les données historiques ne suffisent pas à fournir une indication utile de la performance passée.

La performance historique ne représente pas un indicateur de la performance future. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat des parts.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

La performance du fonds est calculée coupons nets réinvestis, nette de frais de gestion directs et indirects, hors frais d'entrée et de sortie.

Le fonds est créé le 13/07/2018.

Les performances affichées sont calculées en EUR.

Informations pratiques

Nom du dépositaire : CACEIS Bank

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPCVM : les rapports mensuels, les rapports de gestion semestriels, les rapports annuels, le Prospectus, les historiques de valeurs liquidatives sont disponibles sur simple demande écrite auprès de Mirabaud Asset Management (France), 13 avenue Hoche, 75008 Paris.

Politique de rémunération : Les informations relatives à la politique de rémunération de Mirabaud Asset Management (France) sont disponibles sur le site <https://www.mirabaud.com/fr/presence-internationale/country-detail/country/france/>. Vous y trouverez des informations complémentaires quant à la définition de la rémunération et des avantages ainsi que des personnes responsables de leur attribution. Un exemplaire imprimé de cette politique de rémunération est disponible sur simple demande auprès du siège de Mirabaud Asset Management (France).

Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de titres de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner auprès de votre conseiller fiscal.

RGPD : Pour plus d'informations sur l'engagement de MAMF quant à la protection des données personnelles, incluant la façon dont nous pouvons partager des données personnelles avec des entités affiliées de MAMF, des filiales ou avec des parties tierces, vous pouvez vous reporter à notre Notice sur la Protection des Données disponible sur le site de Mirabaud sous le lien suivant : <https://www.mirabaud-am.com/en/data-protection-notice>

La responsabilité de MIRABAUD ASSET MANAGEMENT FRANCE ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du Prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Mirabaud Asset Management (France) est une société de gestion de portefeuille, située au 13 avenue Hoche -75008 paris, agréée en France depuis le 25/07/2006 sous le numéro GP-06000027 et réglementée par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 15/02/2021.